

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA REDUCTION DES NUISANCES ENVIRONNEMENTALES INVITEE DU SALON DU BOURGET

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuares se félicite que le salon du Bourget ait mis à l'honneur cette année la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de polluants (SO_x, NO_x, PM₁₀, PM_{2,5} et PUF) et des émissions sonores. La plupart des industriels ont intégré cette exigence devenue vitale pour l'avenir du transport aérien.

Des progrès technologiques notables

Des prototypes avancés ont été présentés et certains devraient pouvoir être certifiés et exploités au cours de la prochaine décennie.

D'ores et déjà, des innovations technologiques parfaitement au point sont disponibles sur les dernières générations d'aéronefs. Des moyens de substitutions à l'usage des réacteurs auxiliaires en stationnement et des engins de piste dé-carbonés ont été exposés.



L'Autorité de contrôle invite les sociétés aéroportuares à tirer parti des progrès technologiques en investissant sérieusement sur les équipements améliorant la qualité des services rendus aux compagnies et à leurs passagers, ainsi qu'aux salariés des plateformes, en évitant conjointement les impacts sur l'environnement et sur la santé d'une large riveraineté.

Il s'agit de réduire les nuisances provoquées par les opérations au sol "coté pistes" :

- lors du roulage des aéronefs,
- lorsque les aéronefs sont en stationnement en cas d'absence de moyens de substitution modernes aux réacteurs auxiliaires (APU)

Il s'agit également de renouveler les engins de pistes.

Elle recommande à l'Autorité de supervision indépendante (ASI) de veiller à ce que ces investissements d'avenir soient réalisés et à ce que la tarification des services sur les grands aéroports français soit incitatrice au respect de l'environnement et de la santé.

Renouvellement des flottes et modernisation de la réglementation en vigueur

L'Autorité de contrôle recommande aux compagnies aériennes de ne pas attendre pour renouveler leurs flottes et moderniser leurs procédures opérationnelles pour mieux respecter l'environnement et la santé. Elle appelle à un travail partenarial avec les services de la navigation aérienne (opérateur national du contrôle aérien) pour optimiser les routes et les procédures opérationnelles, au décollage et à l'atterrissage, rendues possibles par les progrès technologiques et l'élévation des qualifications des personnels.

L'Autorité de contrôle recommande à l'État de ne plus tarder pour moderniser la réglementation (arrêtés ministériels) sur et autour des aéroports français afin d'accompagner efficacement la nécessaire transition écologique et solidaire du transport aérien.



Le salon du Bourget a été l'occasion de rappeler la place de la France dans le développement de l'aviation. Il importe aujourd'hui que les aéroports français (et ceux qui les fréquentent) soient à la pointe de la performance environnementale. L'Autorité de contrôle entend utiliser tous les différents pouvoirs qui lui ont été donnés pour obtenir des résultats conformes aux ambitions affichées.